
→ **Contraception d'urgence: mise au point**

Le protocole est-il toujours valable?

(ce) Oui. **Les documents de 2016 pour la remise de la contraception d'urgence** sont toujours actuels et valables (arbre décisionnel, protocole de remise, etc). Ce sont les seuls à avoir été validés par le groupe d'experts en contraception d'urgence (IENK) qui suit de près la littérature et se chargera, si nécessaire, de l'actualisation des documents. Par ailleurs, ce sont ces documents qui ont été envoyés aux pharmaciens cantonaux pour leurs inspections.



Peut-on remettre la contraception d'urgence à des jeunes femmes de moins de 16 ans?

Oui, pour autant que la jeune femme soit capable de discernement. Le pharmacien peut évaluer cette capacité sans faire appel à une tierce personne (telles que les parents de l'adolescente). Un article détaillé intitulé **«Remise de médicaments à des adolescents»** est disponible sur le site de pharmaSuisse.



Le professionnel de santé est par ailleurs tenu à la confidentialité: avant d'informer une tierce personne, il doit obtenir l'accord de la patiente.

Contact: *Cristina Cerise*